

Guide de l'animal en ville

Animaux de compagnie, faune sauvage et biodiversité



Animaux de compagnie

Adopter, identifier, protéger, vivre ensemble.

Petite faune

Observer sans déranger et rendre les jardins accueillants.

Biodiversité

Préserver les continuités écologiques et agir contre les espèces invasives.

Ville amie des animaux • 1 patte obtenue en 2024

Édition 2026 • Document destiné aux habitants de Rubelles

REPÈRES

Sommaire

Un guide pratique conçu pour être consulté par besoin.

1. Vivre avec un animal à Rubelles

- Rubelles, ville amie des animaux
- Avant d'accueillir un animal
- Responsabilités du propriétaire
- Le chien à Rubelles
- Chiens de 1re et 2e catégories
- Chats et chats libres
- NAC et espèces exotiques
- Animal perdu, trouvé ou errant
- **Mon chat est perdu : que faire ?**
- Blessure, abandon et maltraitance

2. Une ville solidaire et accueillante

- Animaux, handicap et fragilité
- Accueil en mairie et chiens d'assistance

3. Faune sauvage et petite faune

- Continuités écologiques à Rubelles
- Espèces à observer
- Créer un jardin refuge
- Fabriquer un nichoir à mésange
- Fabriquer un gîte à chauves-souris
- Hérisson et pollinisateurs
- Espèces exotiques envahissantes
- Faune sauvage en détresse

4. Rubelles agit

- Biodiversité et gestion écologique
- Écoles, médiation et participation
- Contacts utiles
- Récapitulatif des actions
- Sources et textes de référence

Lecture rapide

Les encadrés « à Rubelles » indiquent les dispositifs locaux. Les encadrés « règle » résument la réglementation nationale vérifiée au 23 septembre 2026.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Rubelles, ville amie des animaux

Une politique municipale qui associe bien-être animal, solidarité et biodiversité.

Rubelles compte environ 3 500 habitants sur 391 hectares. La commune a obtenu une première patte du label régional « Ville amie des animaux » en novembre 2024. Depuis 2026, le bien-être animal et la biodiversité sont réunis dans une délégation municipale dédiée, appuyée par deux commissions et un agent référent.

Un cadre municipal adopté en 2026

La Charte municipale du bien-être animal et de la biodiversité, adoptée à l'unanimité le 30 avril 2026 (18 articles), constitue le socle de la politique communale. Elle encadre notamment la lutte contre l'abandon et la maltraitance, la prise en charge des animaux errants, la politique de chats libres, l'accueil des chiens d'assistance, la médiation animale, la protection des pollinisateurs et de la petite faune, la gestion des espèces exotiques envahissantes et le recours à des méthodes de régulation non cruelles. Elle fixe une feuille de route pour le mandat 2026-2032.

Les quatre priorités du guide

Prévenir

Informier avant l'adoption, rappeler les obligations, réduire les abandons et la divagation.

Prendre en charge

Identifier rapidement un animal trouvé, organiser les soins, la fourrière ou le placement.

Inclure

Faciliter la présence des animaux auprès des personnes fragiles et l'accueil des chiens d'assistance.

Préserver

Protéger les habitats, les corridors écologiques, les oiseaux, les chauves-souris, les hérissons et les pollinisateurs.

Ce guide complète les dispositifs existants

- Caniparc communal à l'espace Chantiboust et 22 poubelles à déjections avec distributeurs de sacs.
- **Convention avec la SACPA de Vaux-le-Pénil et protocoles avec la police intercommunale pour identifier, sécuriser et orienter les animaux errants ou blessés. Les animaux sauvages nécessitant des soins sont dirigés vers un centre autorisé, notamment Faune Alfort.**
- Politique de chats libres avec la Fondation Clara et l'École du Chat de Melun.
- Dispositif CCAS « Mon animal est seul à la maison » pour anticiper une hospitalisation ou un accident du maître.
- Gestion écologique des espaces verts, nichoirs, trame verte et bleue et prévention des espèces exotiques envahissantes.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Avant d'accueillir un animal

Une adoption doit être compatible avec les besoins de l'animal et la vie du foyer.

Avant de décider

- 1 Vérifiez le temps quotidien disponible : sorties, soins, éducation, entretien et présence.
- 2 Évaluez le budget réel : alimentation, identification, prévention, soins vétérinaires, garde et imprévus.
- 3 Choisissez une espèce et un individu adaptés au logement, aux enfants, aux autres animaux et au rythme de vie.
- 4 Prévoyez les absences : vacances, hospitalisation, déplacement professionnel ou changement de logement.
- 5 Privilégiez l'adoption responsable auprès d'un refuge ou d'une association lorsque cela correspond à votre projet.

Le certificat d'engagement et de connaissance

Pour une première acquisition d'un chien, d'un chat, d'un furet ou d'un lapin non destiné à la consommation, un certificat d'engagement et de connaissance doit être délivré au futur acquéreur. Il présente notamment les besoins de l'espèce, les obligations d'identification et les implications financières et logistiques. La cession ne peut intervenir qu'après le délai légal prévu.

À retenir

Un animal n'est ni un achat impulsif ni un cadeau anodin. Sa durée de vie, ses besoins et le coût des soins doivent être anticipés avant son arrivée.

Pour une cession

- Le chien ou le chat doit être identifié avant toute cession, gratuite ou payante.
- Demandez les documents réglementaires et l'historique sanitaire disponibles.
- Mettez immédiatement à jour le détenteur et les coordonnées dans le fichier I-CAD.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Être un propriétaire responsable

Bien-être, identification, maîtrise de l'animal et respect des autres usagers.

Les obligations essentielles

Identifier Chien avant 4 mois. Chat avant 7 mois et, dans tous les cas, avant toute cession. Garder les coordonnées I-CAD à jour.	Soigner Fournir eau, nourriture, abri, exercice, soins et conditions compatibles avec les besoins biologiques et comportementaux.
Maîtriser Empêcher la divagation, prévenir les risques pour les personnes et les autres animaux, respecter les règles de laisse et la signalisation.	Assumer Le gardien de l'animal est civilement responsable des dommages qu'il cause, y compris s'il s'est égaré ou échappé.

Dans l'espace public

- Ramassez systématiquement les déjections. Rubelles dispose de 22 poubelles spécialisées avec distributeurs de sacs.
- Respectez les zones de jeux, les espaces de quiétude de la faune, les périodes de nidification et les prescriptions du règlement communal.
- En période de chaleur, évitez l'effort aux heures chaudes, proposez de l'eau et ne laissez jamais un animal dans un véhicule fermé.

Règle de divagation

Un chien est notamment considéré en divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, hors de portée de voix ou à plus de 100 m, hors exceptions prévues par la loi. La loi définit également des critères spécifiques pour les chats.

Prévenir plutôt que réparer

L'éducation positive, la socialisation, une activité adaptée, une identification lisible et des coordonnées à jour réduisent fortement les risques de fugue, d'accident et de conflit d'usage.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Le chien à Rubelles

Des équipements de proximité et des règles simples de cohabitation.

Où sortir son chien ?

Caniparc de Chantiboust

Le caniparc communal de l'espace Chantiboust est accessible librement et entretenu par les services municipaux. Il permet une activité canine dans un espace dédié. Restez présent, gardez la maîtrise de votre chien et ramassez les déjections.

Les liaisons douces reliant les quartiers, le Bois des Roses et le secteur de Chantiboust offrent également des itinéraires de promenade. Hors caniparc, respectez la signalisation locale, les autres promeneurs et la faune.

Les bons réflexes

- Rappeler son chien avant de croiser un enfant, un cycliste, un joggeur, un chien tenu en laisse ou un animal sauvage.
- Éviter les poursuites d'oiseaux et de mammifères, en particulier pendant les périodes de reproduction.
- Ne pas laisser un chien entrer dans une propriété, approcher un troupeau ou déranger un nid.
- Anticiper les fortes chaleurs : eau, sorties matinales ou tardives, sols non brûlants.

Un chien trouvé ou blessé ?

La police intercommunale dispose d'agents référents bien-être animal, de lecteurs de puces et d'un accès au fichier I-CAD. Rubelles a formalisé des protocoles pour les animaux domestiques errants ou blessés, en lien avec la SACPA de Vaux-le-Pénil.

Objectif : restitution rapide

Lorsqu'un propriétaire est identifié, la restitution peut parfois être organisée directement, sans passage en fourrière, selon la situation et le protocole applicable.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Chiens de 1re et 2e catégories

La catégorie dépend de critères juridiques et morphologiques précis. En cas de doute, seul un vétérinaire peut déterminer le type racial.

Catégorie	Chiens concernés	Particularités
1re catégorie : chiens d'attaque	Chiens sans pedigree assimilables morphologiquement à l'American Staffordshire terrier (« pit-bull »), au Mastiff (« boerbull ») ou au Tosa.	Acquisition, vente, don et importation interdits. Stérilisation obligatoire.
2e catégorie : garde et défense	American Staffordshire terrier, Rottweiler et Tosa inscrits à un livre généalogique reconnu ; chiens assimilables au Rottweiler sans pedigree.	Détention soumise à obligations spécifiques.

Obligations communes

- Identification I-CAD et vaccination antirabique en cours de validité.
- Formation d'une journée du détenteur et attestation d'aptitude.
- Évaluation comportementale du chien entre 8 et 12 mois.
- Assurance de responsabilité civile.
- Permis de détention délivré par le maire ; permis provisoire lorsque le chien est trop jeune pour l'évaluation.

Circulation

Situation	1re catégorie	2e catégorie
Voie publique	Laisse + muselière	Laisse + muselière
Transports en commun	Accès interdit	Laisse + muselière
Lieux publics et locaux ouverts au public	Accès interdit, sauf voie publique	Laisse + muselière
Parties communes d'immeubles	Pas de stationnement ; circulation en laisse + muselière	Laisse + muselière

Démarche à Rubelles

Pour un permis de détention, contactez la mairie. Les formulaires nationaux et la liste des pièces sont disponibles sur Service-Public.fr.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Chats, chats errants et chats libres

Identifier les chats de foyer et gérer les colonies sans laisser se développer l'errance.

Le chat de compagnie

- L'identification est obligatoire avant 7 mois et avant toute cession. Elle augmente les chances de restitution en cas de perte.
- La stérilisation est fortement recommandée pour limiter les portées non souhaitées, les fugues et l'augmentation des populations errantes.
- Un chat trouvé n'est pas nécessairement abandonné : recherchez d'abord une identification et signalez-le.

La politique de chats libres de Rubelles

La commune applique une démarche de capture, identification, stérilisation, soins puis relâcher sur le site, avec suivi. Cette politique est conduite dans le cadre de conventions avec la Fondation Clara et l'École du Chat de Melun.

Foyer des Ormes

Un abri à chats libres a été créé après stérilisation et identification d'une chatte au nom de la commune. L'objectif est de stabiliser la population et d'assurer un suivi sanitaire.

Pourquoi le statut de chat libre ?

Le Code rural permet au maire de faire capturer des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics, afin de les faire stériliser et identifier au nom de la commune ou d'une association, puis de les relâcher sur leur site. Le suivi sanitaire reste organisé.

Ne pas déplacer une colonie

Un nourrissage ou une intervention non coordonnée peut désorganiser le suivi. Pour signaler un groupe de chats errants, contactez la mairie afin d'éviter les captures en doublon et de coordonner la stérilisation.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

NAC et espèces exotiques

Lapins, oiseaux, reptiles, poissons : des besoins spécifiques et parfois une réglementation particulière.

Avant toute acquisition

- Renseignez-vous sur la taille adulte, la longévité, l'alimentation, la température, l'espace et les soins vétérinaires spécialisés.
- Vérifiez si l'espèce est domestique, non domestique, protégée ou soumise à des formalités de détention.
- Prévoyez le matériel avant l'arrivée : habitat, enrichissement, filtration, chauffage ou éclairage adaptés selon l'espèce.

Jamais de relâcher dans la nature

Un animal exotique abandonné dans un étang, un bois ou un jardin peut mourir ou devenir envahissant. L'Office français de la biodiversité recommande de ne jamais relâcher un animal de compagnie ou une espèce exotique dans le milieu naturel, ni de vider l'eau d'un aquarium dans la nature.

Tortue de Floride

La présence de tortues de Floride est prise en compte à Rubelles en lien avec l'OFB. Cette tortue aquatique

est une espèce exotique envahissante : ne la relâchez jamais dans un bassin ou un cours d'eau.

Poissons rouges et fêtes

L'attribution en lot ou en prime d'un animal vivant est interdite par le Code rural, hors exceptions très encadrées pour certains animaux d'élevage. La commune a diffusé une note de service à la police intercommunale pour rappeler cette règle lors des manifestations et fêtes foraines.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Animal perdu, trouvé ou errant

Agir vite, sans multiplier les déplacements inutiles.

J'ai perdu mon animal

- 1 Déclarez la perte sur I-CAD et vérifiez immédiatement votre numéro de téléphone et votre adresse.
- 2 Prévenez la mairie, la police intercommunale, les vétérinaires proches et le centre animalier SACPA de Vaux-le-Pénil.
- 3 Diffusez une photo récente, le lieu et l'heure de disparition sans publier toutes les caractéristiques permettant de prouver la propriété.
- 4 Quand l'animal est retrouvé, mettez à jour son statut sur I-CAD.

J'ai trouvé un chien ou un chat

- Sécurisez uniquement si vous pouvez le faire sans risque. Ne poursuivez pas un animal paniqué sur la chaussée.
- Contactez la police intercommunale ou la mairie : les agents peuvent rechercher l'identification et appliquer le protocole communal.
- Ne gardez pas durablement un animal trouvé sans signalement : son propriétaire peut être activement recherché.

Fourrière de référence

Rubelles est conventionnée avec la SACPA de Vaux-le-Pénil. Le délai légal de garde en fourrière est de 8 jours ouvrés et francs avant que l'animal non réclamé puisse être confié à une association partenaire pour adoption, selon les conditions prévues par la loi.

Divagation

La divagation des animaux domestiques est interdite. Elle expose l'animal aux accidents, peut engager la responsabilité du détenteur et déclencher une prise en charge par les services compétents.

1. VIVRE AVEC UN ANIMAL À RUBELLES

Animal blessé, abandon et maltraitance

Une urgence animale se traite selon la nature de l'animal et le niveau de danger.

Animal domestique blessé

- Sur la voie publique, sécurisez la zone sans vous exposer à une morsure ou à un accident de circulation.

- Contactez la police intercommunale ou la mairie. Rubelles dispose d'un protocole dédié aux animaux domestiques blessés.
- En cas de danger vital immédiat, une clinique vétérinaire peut être sollicitée selon la situation et les modalités de prise en charge.

Abandon

Abandonner volontairement un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité constitue un délit. Si vous ne pouvez plus garder votre animal, recherchez une solution encadrée auprès d'une association, d'un refuge ou d'un professionnel plutôt que de le laisser dans l'espace public.

Maltraitance

Les mauvais traitements incluent notamment la privation d'eau ou de nourriture, l'absence de soins en cas de maladie ou de blessure et le maintien dans un environnement source de souffrance ou d'accident.

Signaler une maltraitance

Si la vie de l'animal est en danger immédiat ou si les faits sont en cours, appelez le 17. Hors urgence vitale, le 3677 « SOS Maltraitance Animale » est le numéro national de signalement opéré par le Conseil national de la protection animale (CNPA) : il écoute, qualifie et oriente le signalement vers l'interlocuteur compétent. Un signalement peut aussi être adressé aux forces de l'ordre, à la DDPP ou à une association. Conservez les éléments factuels obtenus légalement.

Rubelles relaie les campagnes de prévention contre l'abandon et la maltraitance et a inscrit ce principe dans sa charte municipale.

2. UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE

Animaux, handicap et fragilité

Préserver le lien avec l'animal lorsque le maître est hospitalisé, isolé ou vulnérable.

« Mon animal est seul à la maison »

Le CCAS met à disposition un kit de prévention destiné aux personnes qui pourraient être hospitalisées ou empêchées de rentrer chez elles. Il permet d'alerter les secours et l'entourage sur la présence d'un animal au domicile.

Carte portefeuille

À conserver sur soi pour indiquer qu'un animal est seul au domicile.

Affiche réfrigérateur

Informations utiles pour organiser rapidement sa prise en charge.

Autocollant de porte

Signal complémentaire facilitant l'identification de la présence d'un animal.

Famille d'accueil

Une famille d'accueil est identifiée et mobilisable sur la commune selon les besoins et disponibilités.

Médiation animale

Le Foyer des Ormes associe les résidents à la présence d'animaux et à la biodiversité : poulailler, chat libre suivi, hôtel à insectes et nichoirs. La commune est également en lien avec l'association Les Copains de l'Almont à Maincy pour la médiation animale.

Anticiper avant l'urgence

Identifiez une personne de confiance, conservez les coordonnées du vétérinaire, les habitudes de l'animal, son traitement éventuel et ses documents dans un endroit accessible.

2. UNE VILLE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE

Accueil en mairie et chiens d'assistance

Faciliter les démarches sans exclure les personnes accompagnées d'un animal.

À la mairie de Rubelles

- Les habitants peuvent effectuer leurs démarches accompagnés de leur animal de compagnie ou d'assistance.
- Les animaux sont également acceptés lors des célébrations de mariage et dans la salle Émile Trélat, dans le respect des conditions d'accueil.
- Les chiens des agents municipaux et des élus peuvent les accompagner sur leur lieu de travail dans le cadre d'une charte dédiée ; une gamelle d'eau et un panier sont prévus.

Chiens guides et chiens d'assistance

Depuis le 19 août 2026, l'article 88 de la loi du 30 juillet 1987 autorise l'accès des chiens guides d'aveugle ou d'assistance aux transports, aux lieux ouverts au public ainsi qu'aux lieux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative lorsqu'ils accompagnent les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion portant les mentions « invalidité » et « priorité », ainsi que les personnes chargées de l'éducation des chiens guides d'aveugle ou d'assistance pendant toute leur période de formation. Aucun supplément ne peut être facturé du seul fait de la présence du chien. Le refus d'accès, dans les cas prévus par la réglementation, est puni d'une contravention de 3e classe, soit d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Rubelles s'engage

Des autocollants d'accueil des chiens guides et d'assistance sont apposés sur les vitres de la mairie. Le règlement des parcs, jardins et espaces verts prend également en compte leur accès.

Commerces

La commune sensibilise les commerces à l'accueil des animaux. Pour les animaux de compagnie ordinaires, les conditions d'accès restent fixées par chaque établissement ; elles ne peuvent pas remettre en cause le droit d'accès applicable aux chiens guides et d'assistance.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Rubelles, un territoire de continuités écologiques

La protection de la biodiversité passe d'abord par la circulation entre jardins, haies, boisements et milieux humides.

Des corridors à l'échelle du village

La trame arborée, les haies, les espaces boisés, le ru du Jard et les liaisons vers Voisenon, Maincy et Vaux-le-Vicomte forment un réseau d'habitats. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Trame Verte et Bleue » vise à limiter la fragmentation de ces milieux.

Clôtures « petite faune »

Le PLU de Rubelles impose, pour les nouvelles clôtures dans les zones concernées, une perméabilité à la petite faune avec au minimum une ouverture de 15 × 15 cm en bas de clôture tous les 10 m. Ces passages permettent notamment aux hérissons et petits animaux terrestres de circuler.

Une ville plus perméable

- Trottoirs et accotements enherbés dans plusieurs secteurs, haies et trame arborée communale.
- 15 arbres remarquables protégés, 5,3 km d'alignements d'arbres protégés et 12,1 ha d'espaces paysagers protégés au PLU.
- Limitation de la pollution lumineuse : pas d'éclairage vers le ciel, baisse de l'intensité nocturne et conservation de secteurs boisés non éclairés.
- Dispositifs d'accueil de la faune, nichoirs, gîtes et hôtels à insectes autorisés dans les espaces paysagers protégés.

Principe

Pour la petite faune, un passage entre deux jardins peut être aussi important qu'un grand aménagement. Évitez les clôtures totalement hermétiques lorsque la réglementation et la sécurité le permettent.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Quelques espèces à observer à Rubelles

Une sélection non exhaustive à partir des documents municipaux, de l'Atlas intercommunal et de données naturalistes publiques.

Espèce ou groupe	Milieus favorables	Comment aider
Hérisson d'Europe	Jardins, haies, lisières	Laisser des passages, feuilles et zones refuges ; sécuriser bassins et piscines.
Écureuil roux	Boisements, grands arbres	Conserver les vieux arbres et les continuités arborées.
Héron cendré	Bassins et zones humides	Observer à distance et préserver la tranquillité des berges.
Bouvreuil pivoine	Haies, bosquets, lisières	Maintenir des haies diversifiées et limiter les tailles en période de nidification.
Tarier pâtre	Friches, prairies, végétation ouverte	Conserver des zones herbacées et éviter les fauches trop précoces.
Alouette des champs	Milieus ouverts et agricoles	Respecter les cycles de reproduction lors des fauches.
Mésanges	Jardins, parcs, boisements	Arbres, insectes, nichoirs adaptés et absence de pesticides.
Chauves-souris	Lisières, jardins, bâtiments, corridors sombres	Préserver l'obscurité, les insectes et les gîtes.

Observer sans déranger

Restez à distance des nids, terriers et animaux au repos. N'utilisez pas de flash à proximité d'un gîte et ne manipulez jamais une espèce sauvage pour une simple observation.

Participer à la connaissance

Rubelles participe à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, avec des actions de sciences participatives encadrées par des naturalistes. Les observations citoyennes utiles peuvent ainsi contribuer à améliorer la connaissance locale.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Créer un jardin refuge

La meilleure aide à la biodiversité est un habitat diversifié, sans pièges et peu traité.

Huit gestes efficaces

- 1 Conserver une haie diversifiée avec plusieurs essences locales plutôt qu'une haie mono-espèce.
- 2 Laisser une zone de végétation spontanée et quelques feuilles mortes ou branches dans un coin calme.
- 3 Créer ou maintenir les passages de 15 × 15 cm prévus par le PLU pour la petite faune.
- 4 Bannir pesticides et pièges à colle ; Rubelles est engagée dans le zéro produit phytosanitaire sur ses espaces communaux depuis 2017.
- 5 Sécuriser les points d'eau avec une rampe rugueuse permettant aux petits animaux de ressortir.
- 6 Réduire l'éclairage nocturne et éviter les luminaires dirigés vers les haies, arbres et gîtes.
- 7 Ne pas tailler les haies pendant la période sensible de nidification. La commune suspend les tailles du 15 mars au 15 juillet.
- 8 Planter des essences locales mellifères et maintenir une floraison échelonnée du printemps à l'automne.

Palette locale recommandée dans les aménagements communaux

Tilleul, érable champêtre, merisier, aubépine, prunellier, noisetier, cornouiller sanguin, viorne obier et sureau noir figurent parmi les essences locales et mellifères privilégiées.

Attention aux travaux

Avant d'abattre, élaguer fortement, fermer une cavité de bâtiment ou intervenir sur une toiture, vérifiez la présence éventuelle d'espèces protégées. En cas de doute, demandez conseil à un professionnel ou à l'OFB.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Fabriquer un nichoir à mésange

Un modèle simple inspiré des recommandations de la LPO.

Modèle « boîte aux lettres » pour mésange charbonnière

Élément	Dimension indicative
Toit	19 × 22 cm
Arrière	15 × 20 cm
Avant	15 × 18 cm
Côtés	15 cm de large ; 20 cm à l'arrière et 18 cm à l'avant
Fond	15 × 12 cm
Épaisseur du bois	1,5 à 2 cm

Élément	Dimension indicative
Trou d'envol	30 à 32 mm pour la mésange charbonnière ; 26 à 28 mm pour la mésange bleue

Construction

- 1 Utiliser du bois brut non traité. Prévoir quatre petits trous de drainage dans le fond.
- 2 Assembler l'arrière, les côtés et le fond avec des vis. Le toit peut être monté sur charnière pour l'entretien.
- 3 Percer le trou d'envol près du haut de la façade. Ne pas ajouter de perchoir extérieur.
- 4 Protéger seulement l'extérieur si nécessaire avec un produit adapté ; ne pas traiter l'intérieur.

Pose et entretien

- Installer à au moins 2 m, de préférence vers le sud ou le sud-est, à l'abri des vents dominants et sans plein soleil permanent.
- Fixer solidement sans blesser l'arbre ; éviter qu'une branche serve d'appui à un prédateur.
- Nettoyer après la saison de reproduction, à l'automne, lorsque le nichoir est inoccupé.

À Rubelles

Les écoles ont déjà fabriqué et posé des nichoirs au bassin des Bertagnes, au Bois des Roses et dans l'enceinte scolaire. Des nichoirs complémentaires sont prévus dans la programmation municipale.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Fabriquer un gîte à chauves-souris

Offrir une cavité sombre, chaude et inaccessible aux prédateurs.

Plan LPO simplifié

Pièce	Dimensions pour bois de 20 mm
Arrière	330 × 150 mm
Devant	140 × 150 mm
Côtés, x2	Base 150 mm ; côtés 140 et 200 mm
Dessous	90 × 150 mm
Toit	200 × 150 mm
Entrée	Fente de 15 à 20 mm

Principes de construction

- Bois non traité et intérieur rugueux ou strié pour permettre l'accrochage.
- Assemblage très jointif : l'intérieur doit rester sombre et sans courant d'air.
- Aucun grillage intérieur fin ni matériau pouvant accrocher les ailes.

Où le poser ?

- Sur un mur ou un arbre, en hauteur, hors d'atteinte des chats et des dérangements.
- Privilégier une exposition ensoleillée sud, sud-est ou sud-ouest selon la configuration, à l'abri des vents dominants.

- Éviter l'éclairage artificiel direct devant la sortie. Les chauves-souris ont besoin de corridors sombres.

Patience

Un gîte peut rester vide plusieurs saisons avant d'être occupé. Ne l'ouvrez pas pour vérifier sa présence lorsqu'il peut être utilisé.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Hérisson et pollinisateurs

Deux façons simples d'augmenter la valeur écologique d'un jardin.

Accueillir le hérisson

Laisser passer

À Rubelles, créez les ouvertures de 15 × 15 cm prévues par le PLU en bas des clôtures. Gardez-les libres.

Offrir un refuge

Un tas de branches et de feuilles sous une haie, dans un endroit calme et sec, constitue déjà un excellent abri.

Sécuriser l'eau

Installez une rampe rugueuse dans piscine, bassin ou regard profond. Proposez une coupelle d'eau peu profonde en période sèche.

Éviter les dangers

Pas de pesticides, anti-limaces toxiques, filets au sol ou robots de tonte la nuit. Vérifiez les tas avant de les déplacer.

À ne pas faire

Ne donnez pas de lait au hérisson. Un animal sauvage actif en plein jour, blessé, apathique ou attaqué par un chien ou un chat doit être évalué par un centre de soins.

Favoriser abeilles et insectes pollinisateurs

- Planter plusieurs essences locales et mellifères avec des floraisons étalées.
- Conserver des tiges sèches et petites zones de sol nu pour les espèces qui nichent dans les cavités ou le sol.
- Installer un hôtel à insectes seulement s'il est bien conçu, au sec, stable et régulièrement vérifié ; la diversité des habitats naturels reste prioritaire.
- Ne jamais traiter les fleurs avec un insecticide.

Rubelles candidate au label APicité® 2026

La commune a engagé sa candidature auprès de l'UNAF. Le dossier valorise la protection des abeilles et des pollinisateurs, le zéro phyto, les zones refuges, les plantations mellifères et la sensibilisation des habitants. Quatre apiculteurs sont recensés à Rubelles, dont un professionnel. Essences privilégiées : tilleul, érable champêtre, merisier, aubépine, prunellier, noisetier, cornouiller sanguin, viorne obier et sureau noir. Un rucher communal est à l'étude : il s'agit à ce stade d'un projet.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Espèces exotiques envahissantes : les bons réflexes

Protéger la biodiversité sans improviser des actions qui pourraient aggraver le problème.

Tortue de Floride

La Tortue de Floride, *Trachemys scripta*, a été largement vendue comme animal de compagnie avant d'être reconnue comme espèce exotique envahissante. Des individus sont présents dans des milieux aquatiques à Rubelles et la commune travaille avec l'OFB sur leur gestion.

- Ne capturez pas et ne déplacez pas vous-même un individu sans consigne.
- Ne relâchez jamais une tortue détenue en captivité dans un bassin, une mare ou un cours d'eau.
- Signalez une observation localisée à la mairie ou à l'OFB afin d'améliorer le suivi.

Moustique tigre

Le moustique tigre se développe dans de très petites quantités d'eau stagnante autour des habitations. La prévention repose surtout sur la suppression régulière des gîtes larvaires.

Vider Soucoupes, seaux, jouets, bâches, pieds de parasols et récipients après la pluie.	Couvrir Récupérateurs d'eau et réserves avec un couvercle ou une moustiquaire bien ajustée.
Ranger Objets pouvant retenir l'eau, à l'abri ou retournés.	Entretenir Gouttières, siphons, regards et évacuations pour éviter les stagnations.

À Rubelles

La commune a engagé une démarche de prévention avec l'appui de FREDON Île-de-France, associant les services techniques et l'information des habitants.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Frelon asiatique, processionnaires et plantes invasives

Des méthodes sélectives, encadrées et adaptées à chaque espèce.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique à pattes jaunes exerce une pression sur les insectes et peut représenter un risque en cas de nid proche d'un passage. La priorité est le signalement et la destruction professionnelle des nids selon les protocoles en vigueur.

Pas de piège artisanal

FREDON souligne que les pièges non sélectifs capturent de nombreux insectes non ciblés. N'installez pas de bouteille piège improvisée. Le plan communal prévoit un piégeage sélectif et contrôlé, avec dispositifs adaptés et suivi régulier.

Chenilles processionnaires

- Ne touchez ni les chenilles ni les nids ; les poils urticants peuvent affecter humains et animaux.
- Tenez les chiens éloignés des zones infestées. En cas de contact buccal ou de symptômes, contactez rapidement un vétérinaire.
- Rubelles utilise notamment des nichoirs à mésanges dans les secteurs concernés, dans une logique de gestion écologique complémentaire.

Plantes invasives

Le PLU interdit la plantation d'espèces végétales envahissantes et privilégie une palette régionale diversifiée. Lors de travaux, évitez de déplacer des terres ou fragments végétaux provenant d'un foyer invasif sans précaution adaptée.

Ne pas confondre régulation et cruauté

La charte municipale privilégie les méthodes non létales pour les espèces liminaires lorsque cela est possible et encadre la gestion des espèces exotiques envahissantes avec les organismes compétents.

3. FAUNE SAUVAGE ET PETITE FAUNE

Faune sauvage en détresse : que faire ?

Intervenir seulement lorsque l'animal en a réellement besoin.

Un jeune oiseau est au sol

Entre le printemps et l'été, beaucoup de jeunes oiseaux quittent le nid avant de voler parfaitement. S'il est vif, se déplace et n'est pas blessé, ne le ramassez pas. Éloignez-le seulement d'un danger immédiat et placez-le à proximité, en hauteur ou dans un buisson si nécessaire.

Un animal est blessé ou apathique

- 1 Protégez-vous : gants, calme, éloignement des enfants et animaux domestiques.
- 2 Placez, si cela est possible sans danger, l'animal dans un carton adapté, ventilé et fermé, au calme et à température modérée.
- 3 Ne donnez ni nourriture, ni eau, ni médicament sans consigne d'un centre de soins.
- 4 Contactez rapidement Faune Alfort ou un centre de soins autorisé. Si le transport ou la sécurisation pose difficulté sur l'espace public, prévenez la mairie ou la police intercommunale afin d'activer le protocole local. Pour certaines espèces ou situations, demandez conseil à l'OFB.

Faune Alfort

Faune Alfort assure l'accueil et les soins de la faune sauvage au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, 7 avenue du Général-de-Gaulle, 94700 Maisons-Alfort. Accueil 7 j/7 de 10 h à 18 h. Contact : contact@faune-alfort.org. Le centre n'a pas de ligne téléphonique.

Rubelles

À Rubelles, la police intercommunale intervient dans le cadre du protocole communal pour sécuriser la situation et organiser l'orientation de l'animal ; elle n'assure pas elle-même les soins. Un animal sauvage blessé doit être conduit vers un centre autorisé, notamment Faune Alfort. L'URSA (Unité Rapide de Secours Animalier) peut apporter un appui au transport lorsqu'elle est mobilisée.

4. RUBELLES AGIT

Biodiversité et gestion écologique

Des choix de gestion qui réduisent la pression sur la faune et restaurent des habitats.

Espaces verts

- Commune sans produit phytosanitaire depuis 2017 et Trophée Zéro PHYT'Eau renouvelé en partenariat avec AQUI'Brie.

- Gestion différenciée, fauchage long sur certains bords de voirie et tonte en labyrinthe au Bois des Roses et à Chantiboust.
- Zones refuges de végétation spontanée maintenues et calendrier de fauche adapté aux cycles de reproduction.
- Aucune taille des massifs d'arbustes et des haies communales entre le 15 mars et le 15 juillet pour protéger la nidification.

Arbres et urbanisme

- 15 arbres remarquables, 5,3 km d'alignements et 12,1 ha d'espaces paysagers protégés au PLU.
- Dispositif « Un arbre, une naissance » et permis de végétaliser ouvert aux habitants.
- Quartier des Trois Noyers certifié HQE Aménagement Durable en 2023 et lauréat du Trophée d'Or de l'Aménagement Écoresponsable 2024 ; plus de 2 500 arbres et arbustes et 15 000 m² de pelouse et prairie prévus dans l'opération.

Permis de végétaliser

Rubelles encourage la végétalisation du domaine public par les habitants. Le dispositif vise à favoriser la biodiversité, embellir le cadre de vie, créer du lien entre voisins, développer des cheminements agréables et contribuer aux îlots de fraîcheur. Le formulaire d'inscription et la charte du « permis de végétaliser » sont disponibles sur le site municipal.

Connaître pour mieux protéger

Rubelles est intégrée à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale de Melun Val de Seine, projet accompagné par Seine-et-Marne Environnement et soutenu par l'OFB. Des observations naturalistes et actions de sciences participatives contribuent à préciser les enjeux locaux.

Labels complémentaires

La démarche associe Ville amie des animaux, Villes et Villages Fleuris, Zéro PHYT'Eau et la candidature 2026 au label APiCité® de l'UNAF. La candidature APiCité valorise notamment les plantations mellifères, les pollinisateurs sauvages, l'apiculture locale, la prévention du frelon asiatique et les actions pédagogiques.

4. RUBELLES AGIT

Écoles, médiation et participation citoyenne

Faire du respect du vivant une pratique quotidienne, dès l'enfance.

À l'école

- Aquarium dans l'école et projets pédagogiques liés aux animaux.
- 21 nichoirs installés dans l'enceinte scolaire, auxquels s'ajoutent des nichoirs posés au bassin des Bertagnes et au Bois des Roses.
- Projet de médiation animale avec un chien conduit avec une enseignante.
- Projet de poulailler scolaire en cours d'installation.
- Conseil Municipal des Enfants associé aux actions de sensibilisation au respect du vivant.

Dans la commune

- Stand « Mille astuces pour vivre avec son chien » et stand pédagogique sur les abeilles lors de Troc Plantes.
- Articles « Rubelles Nature », visuels saisonniers et messages de prévention sur les supports municipaux.
- Alertes canicule avec gestes de protection pour animaux domestiques et petite faune via la Participation Citoyenne.
- Appel aux observations citoyennes de biodiversité et permis de végétaliser.

Projets 2027

Des nichoirs à mésanges, gîtes à chauves-souris et grands hôtels à insectes sont inscrits dans la programmation budgétaire 2027. Ils sont présentés ici comme projets et non comme équipements déjà installés.

4. RUBELLES AGIT

Contacts utiles

À conserver ou à photographier.

Interlocuteur	Pour quoi ? / adresse	Téléphone	Site ou courriel
Mairie de Rubelles	27 rue de la Faiencerie, 77950 Rubelles	01 60 68 24 49	rubelles.fr
Délégation Bien-être animal et Biodiversité	Caroline Crégut, conseillère municipale déléguée		caroline.cregut@rubelles.fr
Police / gendarmerie, urgence	Faits en cours, danger immédiat	17 ou 112	
3677 • SOS Maltraitance Animale	Signalement de maltraitance hors urgence vitale • orientation nationale CNPA	3677	3677.fr
Police intercommunale Melun Val de Seine	Animaux errants, sécurité et environnement	01 78 49 96 58	melunvaldeseine.fr
SACPA Vaux-le-Pénil	Rue des Prés Neufs, 77000 Vaux-le-Pénil	01 64 52 17 13	vauxlepenil@sacpa.fr
Faune Alfort	Faune sauvage blessée • ENVA, 7 avenue du Général-de-Gaulle, 94700 Maisons-Alfort • accueil 7 j/7, 10 h-18 h	Pas de ligne téléphonique	contact@faune-alfort.org • faune-alfort.org
OFB Seine-et-Marne	Service départemental	01 64 00 66 40	sd77@ofb.gouv.fr
I-CAD	Perte, changement de coordonnées, identification		i-cad.fr

Quel contact choisir ?

Animal domestique errant

Mairie ou police intercommunale, qui applique le protocole et contacte la fourrière si nécessaire.

Animal sauvage blessé

Faune Alfort pour les soins. Si l'animal est sur la voie publique, difficile à sécuriser ou à transporter, contactez la mairie ou la police intercommunale pour le protocole local ; l'URSA peut aider au transport lorsqu'elle est mobilisée.

Maltraitance animale

Danger immédiat ou faits en cours : 17 ou 112. Hors urgence vitale : 3677, forces de l'ordre, DDPP ou association de protection animale.

Espèce invasive / observation

Mairie ou OFB selon l'espèce et la situation. Ne pas capturer ou déplacer sans consigne.

Horaires de la mairie

Lundi et mercredi : 9 h-12 h / 13 h-17 h 30. Vendredi : 9 h-12 h. Vérifiez les éventuelles modifications sur le site municipal avant de vous déplacer.

4. RUBELLES AGIT

Récapitulatif des actions municipales

Ce qui est déjà en place pour les animaux de compagnie et la solidarité.

Domaine	Actions à Rubelles
Gouvernance	Délégation Bien-être animal et Biodiversité ; deux commissions ; agent référent ; charte municipale de 18 articles adoptée le 30 avril 2026, socle de la politique communale pour le mandat 2026-2032.
Sensibilisation	Standards, articles municipaux, visuels saisonniers, campagnes contre l'abandon et alertes canicule.
Police intercommunale	Deux agents référents bien-être animal, lecteurs de puces, accès I-CAD via IK4 Pro ; protocoles pour animaux errants, domestiques blessés et sauvages blessés. La police sécurise, identifie et oriente ; les soins relèvent des structures compétentes.
Fourrière	Convention avec la SACPA de Vaux-le-Pénit et suivi annuel d'activité.
Chats libres	Conventions avec Fondation Clara et École du Chat de Melun ; capture, stérilisation, identification, soins, relâcher et suivi ; abri au Foyer des Ormes.
Équipements chiens	Caniparc Chantiboust ; 22 poubelles à déjections avec distributeurs de sacs ; itinéraires de promenade.
Accueil	Animaux acceptés en mairie, lors des mariages et salle Émile Trélat ; charte permettant aux agents et élus de venir avec leur chien.
Assistance	Autocollants chiens guides/assistance ; prise en compte dans le règlement des espaces publics ; sensibilisation des commerces.
Publics fragiles	Kit CCAS « Mon animal est seul à la maison » ; famille d'accueil mobilisable ; médiation animale au Foyer des Ormes et lien avec Les Copains de l'Almont.

Action de police préventive

La police intercommunale a reçu une note de service rappelant l'interdiction d'attribuer des animaux vivants comme lots, notamment les poissons rouges lors de fêtes foraines.

4. RUBELLES AGIT

Récapitulatif biodiversité et petite faune

Urbanisme, gestion écologique, éducation et lutte contre les espèces envahissantes.

Domaine	Actions à Rubelles
Continuités écologiques	Clôtures « petite faune » 15 × 15 cm tous les 10 m ; trame verte et bleue ; corridors arborés et haies.
Abris	Nichoirs au bassin des Bertagnes, au Bois des Roses, 21 à l'école ; hôtel à insectes et nichoirs au Foyer des Ormes.
Gestion écologique	Zéro phyto depuis 2017, gestion différenciée, fauchage long, tonte en labyrinthe, zones refuges.
Nidification	Pas de taille des haies communales du 15 mars au 15 juillet ; calendrier de fauche tenant compte des cycles de reproduction.
Arbres et paysages	15 arbres remarquables, 5,3 km d'alignements et 12,1 ha d'espaces paysagers protégés au PLU ; « Un arbre, une naissance » ; permis de végétaliser.
Frelon asiatique	Plan communal préparé : piégeage sélectif ciblé au printemps et gestion des nids selon les recommandations applicables.
Tortue de Floride	Présence prise en compte avec l'OFB.
Moustique tigre	Prévention avec FREDON Île-de-France et suppression des gîtes larvaires.
Processionnaires	Nichoirs à mésanges dans les secteurs concernés, en complément des mesures de gestion.
Végétaux	Espèces invasives interdites au PLU ; palette régionale diversifiée ; essences locales mellifères privilégiées.
Connaissance	Atlas de la Biodiversité Intercommunale ; sciences participatives ; observations citoyennes.

Domaine	Actions à Rubelles
Projets identifiés Jardin du souvenir pour animaux : projet à l'étude. Équipements petite faune supplémentaires : programmation 2027. Ces projets ne sont pas présentés comme réalisés.	

4. RUBELLES AGIT

Sources et textes de référence

Informations juridiques et pratiques vérifiées au 23 septembre 2026.

Ce guide synthétise le dossier 2026 « Ville amie des animaux » de Rubelles et des sources publiques nationales, locales et naturalistes. Les règles peuvent évoluer : pour une démarche administrative ou une situation particulière, vérifiez toujours le texte en vigueur.

Réglementation et animaux de compagnie

Service-Public – chiens de catégorie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

Ministère de l'Agriculture – identification des animaux de compagnie : <https://agriculture.gouv.fr/lidentification-des-animaux-de-compagnie-une-obligation-legale-qui-les-protège>

Ministère de l'Agriculture – certificat d'engagement et de connaissance : <https://agriculture.gouv.fr/animaux-de-compagnie-equides-tout-savoir-sur-le-certificat-dengagement-et-de-connaissance>

Légifrance – Code rural, articles L211-22 à L211-27 :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006152204/

Service-Public – signaler une maltraitance animale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31859>
3677 – SOS Maltraitance Animale (CNPA) : <https://3677.fr/>

Ministère de l'Intérieur – Ma Sécurité, signaler une maltraitance animale : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/signaler-maltraitance-animale>

Légifrance – accès des chiens guides et d'assistance, article 88 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000054702128

Faune sauvage et biodiversité

LPO – tutoriels nichoirs, gîtes à chauves-souris et hérisson : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/tutoriels>

OFB – ne pas relâcher les espèces exotiques dans la nature : <https://ofb.gouv.fr/actions-citoyennes/ne-pas-relacher-especes-exotiques-dans-la-nature>

Faune Alfort – animal sauvage en détresse : <https://www.faune-alfort.org/animal-en-detresse/>

Ministère de la Santé – moustique tigre : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques-tiques-et-autres-vecteurs/article/moustique-tigre-aedes-albopictus>

FREDON Île-de-France – frelon asiatique et prévention : <https://www.fredonidf.com/>

Biodiv'Île-de-France – données naturalistes régionales : <https://geonature.arb-idf.fr/atlas/>

Rubelles et partenaires

Ville de Rubelles : <https://www.rubelles.fr/>

Ville de Rubelles – Permis de végétaliser : <https://www.rubelles.fr/permisdevegetaliser>

Commune de Rubelles – Dossier de candidature APIcité® 2026, présenté en commission Biodiversité le 21 septembre 2026.

Melun Val de Seine – police intercommunale : <https://www.melunvaldeseine.fr/>

SACPA Vaux-le-Pénil : <https://www.groupe-sacpa.fr/vaux-le-penil>

OFB – service départemental de Seine-et-Marne : <https://ofb.gouv.fr/comment-contacter-ofb>

Benchmark éditorial

La structure pratique de ce guide a également été comparée à des guides ou pages « animal en ville » de communes labellisées telles que Morsang-sur-Orge et Issy-les-Moulineaux, ainsi qu'aux ressources de Chartres et de Paris : réglementation, bons réflexes, équipements locaux, biodiversité et contacts utiles.

À RETENIR

10 réflexes pour mieux vivre avec les animaux à Rubelles

Une page à garder sous la main.

- 1 Identifier son chien ou son chat et tenir ses coordonnées I-CAD à jour.
- 2 Adopter seulement après avoir évalué temps, budget, logement et solutions de garde.
- 3 Ramasser les déjections et garder la maîtrise de son chien dans l'espace public.
- 4 Signaler rapidement un animal perdu ou trouvé à la mairie ou à la police intercommunale.
- 5 Ne jamais abandonner ni relâcher un animal exotique dans la nature.
- 6 Créer des passages de 15 × 15 cm pour la petite faune dans les clôtures concernées.
- 7 Ne pas tailler les haies pendant la période sensible de nidification.
- 8 Supprimer les petites eaux stagnantes pour limiter le moustique tigre.
- 9 Ne pas installer de pièges non sélectifs contre le frelon asiatique.
- 10 Pour un animal sauvage blessé : calme, carton, pas de nourriture ni d'eau, puis centre de soins.

Un doute ?

Mairie de Rubelles : 01 60 68 24 49 • rubelles.fr • Délégation Bien-être animal et Biodiversité : caroline.cregut@rubelles.fr

Respecter l'animal, protéger la biodiversité, mieux vivre ensemble.